



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Cotisations

Question écrite n° 9633

Texte de la question

M Jean-Jacques Weber attire l'attention de Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, charge de la famille, sur les conséquences du déplafonnement des cotisations des professions libérales. Il ne comprend pas, en effet, pourquoi la pérennité d'un système contractuel de distribution de soins est remise en cause, alors qu'il est considéré comme un des meilleurs d'Europe, de par la qualité des traitements, de par la possibilité de choisir son praticien et de par la liberté de celui-ci. Il apparaît en effet que cette remise en cause, ni évoquée ni souhaitée au cours des travaux des états généraux de la sécurité sociale, se traduit aujourd'hui par une dévaluation de la politique contractuelle qui ne revalorise pas valablement les actes tarifés et ne tient pas compte des pratiques nouvelles nées de l'évolution des techniques et des progrès de la médecine ; se traduit aussi par l'absence d'une politique véritable de développement des soins médicaux et paramédicaux à domicile contribuant ainsi à maintenir une hospitalisation excessive ; se traduit enfin, avec la diminution des taux de marque des pharmacies, par la mise en péril des professionnels nouvellement installés dans les zones rurales. Aussi il lui demande pourquoi au lieu de toucher au seul secteur qui ne posait pas de vrai problème pour l'équilibre des comptes de la sécurité sociale, celui des allocations familiales, il ne se penche pas sur ceux de la maladie et de la retraite qui posent de véritables difficultés.

Texte de la réponse

Reponse. - Le déplafonnement des allocations familiales, mis en œuvre par la loi du 13 janvier 1989 n'a pas pour but de répondre aux problèmes financiers de la sécurité sociale, mais fait partie du plan pour l'emploi du gouvernement ; à ce titre, il contribue à alléger les charges des entreprises de main-d'œuvre. Par ailleurs, le gouvernement réfléchit aux problèmes financiers de l'assurance maladie et de l'assurance vieillesse évoqués par l'honorable parlementaire. Une consultation des partenaires sociaux sur ces sujets a été confiée à M Dupeyroux. Enfin, la négociation de la prochaine convention médicale, actuellement en cours, montre l'attachement du gouvernement à la politique contractuelle dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Weber Jean-Jacques](#)
Circonscription : - Union du Centre
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 9633
Rubrique : Prestations familiales
Ministère interrogé : famille
Ministère attributaire : famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 1989, page 698